

LE PUBLICISTE.

Duodi 22 Ventôse, an VI.

(Lundi 12 Mars 1798).



Proclamation du commandant de Rome, relativement à l'assassinat des soldats français. — Arrivée à Hambourg d'un convoi chargé de marchandises anglaises. — Adhésion du sénat de Hambourg à l'emprunt demandé par la France. — Grande activité dans les ports de la Hollande, pour l'armement d'une forte escadre. — Lettre du général Schaumbourg au citoyen Mengaud, sur l'entrée des troupes françaises à Berne.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Rome, le 28 février.

Le général de brigade Vial, commandant de la place, vient de faire publier la proclamation suivante, adressée aux paisibles habitans de cette ville & à la garde civique : « Le bruit s'étoit répandu hier, que la division étoit dans l'armée française. Des factieux, des fanatiques, des assassins & des voleurs ont de suite formé le dessein de profiter du moment. Ils ont commencé par organiser l'assassinat dans tous les quartiers de la ville ; les soldats français isolés sont tombés sous les poignards ; puis, rassemblés dans le quartier de Transtevere, les fanatiques à leur tête, portant l'effigie de la vierge, ils se sont montrés, en criant *viva Maria*, vers l'église Saint-Pierre, où, pour premier acte de religion, ils ont égorgé toute une garde ; ils se sont emparés du pont Sixte & de toutes les rues qui y aboutissent. Le pillage devoit commencer par le quartier des Juifs, & puis continuer dans toute la ville, si le coup d'essai leur réussissoit ; mais ils ignoient, les lâches, quel est l'esprit qui anime les militaires français ; ils ignoient qu'au premier coup de baguette, tout le monde est à son poste, sur-tout quand il s'agit de protéger un peuple dont nos principes & la raison nous ont fait épouser les intérêts. J'ai été prévenu à tems : des corps de troupes envoyés dans les divers quartiers de la ville m'ont assuré de leur tranquillité ; mais à Transtevere les scélérats étoient en grand nombre ; il falloit marcher sur eux, & sans perdre un moment de tems, je m'y suis porté moi-même, à la tête de quelques troupes ; l'on nous a accueilli à coups de fusil, mais les baïonnettes républicaines ont vaincu tous les obstacles. La porte près de laquelle fut assassiné l'infortuné Duphot, a été forcée à pas de charge. Le pont Sixte a été enlevé ; la tranquillité & la sûreté de la ville ont été assurées.

» Habitans de Rome, soyez confians ; les Français veulent votre bonheur, et vous en ont donné la nuit dernière une grande preuve. Si nous n'avions tenu à faire respecter

les habitans paisibles et les propriétés, nous nous fussions bornés à occuper des positions militaires, nous aurions été en sûreté, et nous n'eussions point scellé du sang de plusieurs de nos frères d'armes l'engagement que nous avons pris de vous donner aide et protection. Et vous, garde civique, vous avez montré dans cette circonstance un zèle et un dévouement qui vous assurent à jamais la reconnaissance de vos concitoyens. Je me plais à vous donner, dans cet acte public, le tribut d'éloge et d'estime que vous vous êtes acquis par voire conduite.

» Grands nombre d'assassins pris les armes à la main et portant des stilets, vont être jugés dans les vingt-quatre heures. »

Signé, VIAL.

P R U S S E.

De Berlin, le 24 février.

Le roi vient de créer une commission des finances, composée des ministres d'état Schulenburg-Kehnert, Heimitz et Struensee, trois hommes regardés jusqu'à ce jour comme de dignes élèves de Frédéric II. Leurs instructions, très-étendues, sont peut-être de nature à ne pas être publiées sur-le-champ. Mais elles tendent à changer tout le système financier de la Prusse.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 26 février.

Il vient d'arriver dans ce port un premier convoi de vingt bâtimens marchands expédiés d'Angleterre. On peut s'attendre d'après cela à voir la foire prochaine de Francfort-sur-le-Mein, suffisamment pourvue de marchandises anglaises. On n'a point été surpris ici de voir ces vaisseaux naviguer sous convoi. On étoit prévenu que l'amirauté s'étoit imposée cette précaution, depuis le décret du corps législatif de la république française, qui ordonne la prise et la confiscation de tout bâtiment neutre, ayant à bord des marchandises fabriquées en Angleterre. Ce qu'il y a de fâcheux pour les pays neutres dans cette mesure, c'est qu'elle diminue leur navigation, tandis qu'elle augmente celle de la Grande-Bretagne.

Hambourg renferme actuellement pour 4 millions st. de marchandises anglaises.

Le citoyen Lagau, consul-général de la république française, a fait rassembler tous ses concitoyens établis dans la ville ; & leur a proposé de former une société patriotique dans sa maison, que l'on nommera : *Maison de réunion pour les Français*. Aucun Allemand n'y sera admis : chaque membre paiera 6 fr. par mois. On a pris note de ceux qui n'ont pas voulu souscrire.

Jeudi dernier (21), la bourgeoisie de Hambourg a con-

senti à fournir à la république française 4 millions de livres, en forme de prêt, hypothéqués sur les rescriptions bataves. Lubeck a positivement refusé. Breme veut négocier, pour son propre compte, avec la république.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 16 ventôse.

On assure qu'une division de l'armée de Mayence passera incessamment par notre ville pour se rendre dans le Haut-Rhin, & pour y être à portée de renforcer en cas de besoin l'armée du général Schanbourg.

Le comte de Giacomazzi, dernier ambassadeur de la ci-devant république de Venise à Londres, a passé par notre ville pour se rendre par l'Allemagne à Venise.

On n'a pas encore de nouvelles sur la réponse que la députation de l'Empire a faite à la dernière note des ministres de France. Cette note est celle où la députation a de nouveau offert à la France la moitié de la rive gauche. Les ministres des cours allemandes, qui se trouvent à Lastadt, viennent de tems en tems dans notre ville pour se délasser des fatigues que leurs grandes affaires leur causent. On attend toujours le général Buonaparte à Lastadt; & on espère qu'alors la pacification ira plus vite. Le comte de Fersen, ministre de Suède au congrès, est enfin parti, vu que le ministre de France se sont formellement refusés à le reconnoître.

On mande de Bâle que le citoyen Mengaud a répondu aux députés de l'assemblée nationale bâloise qui étoient venus lui faire des représentations contre sa demande concernant le passage de 6000 hommes de troupes françaises par Bâle, qu'on avoit des preuves de la mauvaïse foi de plusieurs bâlois qui entretenoient une correspondance soutenue avec les membres les plus influens des gouvernemens de Berne & de Soleure, & se donnoient beaucoup de peine pour opérer un changement à Bâle. Cependant, comme l'assemblée de Bâle, dont la majorité est composée de citoyens loyaux & patriotes, a promis que le nouveau tribunal criminel, établi dernièrement à Bâle, instruirait cette affaire, Mengaud s'est désisté de sa demande.

Il est arrivé à Bâle un député de l'assemblée nationale lémannique, pour établir une communication directe entre cette assemblée & celle de Bâle. L'assemblée vaudoise avoit écrit plusieurs fois à Bâle pour fraterniser avec les représentans de cette république; mais ses lettres avoient été, disoit-on, interceptées par les postes du canton de Berne, par où elles passaient.

D'après des nouvelles de Soleure, le général Schanbourg a lui-même ouvert les cachots des patriotes incarcérés dans cette ville. Ils avoient été, en grande partie, dénoncés par les prêtres, qui exercent la plus grande influence à Soleure, & qui étoient parvenus à persuader les campagnards de Saint-Urge & les anges assisteroient les soleuriens contre les français. On assure que la plupart des patriotes incarcérés ont eu les cheveux coupés.

Beaucoup de soleuriens persécutés, qui s'étoient réfugiés dans le canton de Bâle, retournent dans leurs foyers. On espère qu'il en sera sous peu de même des habitans d'Arau, dont une grande partie avoit été obligée, par les mauvais procédés que les Bernois leur firent essayer, de s'expatrier & de chercher un refuge dans le canton de Bâle. Les habitans de Liesthall, petite ville à trois lieues de Bâle, les ont reçus comme des frères & partagé avec eux leurs tables & leurs maisons.

De Bruxelles, le 18 ventôse.

Quoiqu'il n'existe point encore d'embargo formel sur tous les bâtimens marchands qui se trouvent dans nos canaux de l'intérieur ainsi que dans les rivières qui communiquent à l'Escant, cependant aucun bâtiment ne peut entrer dans l'Escant sans y être arrêté par ordre du gouvernement. Plusieurs navires marchands hollandais sont en conséquence détenus à Anvers, ici & ailleurs. Il va être fait dans nos départemens un choix de matelots qui seront destinés à faire manœuvrer les bâtimens qu'on doit envoyer à Dunkerque pour servir de transport.

Les lettres de Hollande portent, que jamais il n'a existé autant d'activité dans tous les ports de la république pour l'armement d'une forte escadre. Sept vaisseaux de ligne sont en construction sur les chantiers de Rotterdam, de Hellevoot-Sluys & d'Amsterdam. Plusieurs sont déjà avancés, & pourront être lancés incessamment à la mer. Des frégates, cutters & sloops sont aussi en armement. Une petite escadre est déjà rassemblée dans la rade du Texel; elle auroit mis à la voile sans la présence de plusieurs bâtimens de guerre anglais qui croisent à la vue de ce port. C'est l'escadre eunomie commandée par le vice-amiral Onslow.

DE PARIS, le 21 ventôse.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner à tous les officiers qui se trouvent à Paris, de se rendre à leur poste pour le premier germinal prochain, à l'exception de ceux qui ont des permissions du ministre. Ceux qui n'obéissent pas à l'instant, seront considérés comme démissionnaires.

— Suivant quelques lettres de Rome, le général Massena n'a pas pris le commandement de la partie de l'armée française qui est dans cette ville; et il s'est retiré à Ancône par suite des divisions qui s'étoient manifestées à son arrivée. On parle du général Brune pour le commandement de Rome.

— Notre entrée dans Berne est certaine. Nos troupes n'y ont trouvé aucun des magistrats. Ils avoient tous pris la fuite. Voici la lettre que le général Schanbourg a écrit au citoyen Mengaud, datée du quartier-général de Berne, le 15 ventôse.

« Les braves que j'ai la satisfaction de commander sont entrés ici avec moi, à une heure cet après-midi. Même capitulation que pour Soleure. L'affaire a été sanglante. Nous nous sommes battus depuis Francbrum jusqu'ici. Nous sommes bien fatigués. Nous avons pris 20 pièces de canon et 9 drapeaux sur le champ de bataille: l'ennemi a eu beaucoup de monde de tué. »

— Il se confirme que Gallois est de retour d'Angleterre en France. On en ignore encore le motif. On assure que le ministère britannique n'a pas voulu le laisser à Londres, et qu'il lui avoit assigné une résidence éloignée de cette capitale.

— On a dû faire aujourd'hui à Vincennes, près Paris, l'épreuve d'un artifice qui reproduira, dit-on, les effets terribles du feu grégeois.

— Quelques lettres récentes de Hambourg portent que Léonard Bourdon a quitté cette ville pour se rendre à Copenhague.

— Les administrations municipales des ports de la Manche, se sont convaincues que la présence des Anglais & des prisonniers anglais dans ces ports offroit au cabinet de

Londres un moyen assuré de correspondance, qui l'instruise des opérations des français, & lui livre une grande partie des bâtimens allant en course, en les signalant au moment de leur sortie. Le directoire a rompu cette communication télégraphique anglaise par un arrêté du 16 de ce mois, qui ordonne que les prisonniers anglais, mis en liberté sur parole, ou gardant l'état de prison, seront transférés dans les plus prochaines communes propres à les recevoir, à dix lieues au moins des côtes.

Par arrêté du même jour, le directoire a levé provisoirement l'embargo mis sur les bâtimens particuliers armés en course dans les ports de la république. Les marins français provenant de ces bâtimens, seront retenus au service de la république; mais les armateurs auront la faculté de former leurs équipages d'hommes non compris dans l'inscription maritime, & de matelots étrangers. Les états-majors sont exceptés de cette disposition.

— Les commissaires de la trésorerie ont adressé la circulaire suivante aux receveurs des départemens: « Nous croyons qu'on ne peut refuser aux rentiers & pensionnaires, la faculté d'acquitter leurs contributions avec la portion de rentes ou pensions qu'ils doivent recevoir en numéraire; mais pour prévenir la falsification des bons du quart, & éviter aux receveurs d'en admettre de faux, il a été arrêté que les rentiers & pensionnaires feroient couvrir ici leurs bons de quart, en une réimpression du caissier de la trésorerie, qui sera prise pour comptant par les receveurs des contributions ».

— Tous les officiers de gendarmerie, non compris dans le dernier travail du directoire sur l'organisation de ce corps, doivent, d'après un arrêté du 14 de ce mois, cesser leurs fonctions aussitôt que les officiers nommés en remplacement seront rendus à leurs postes; & le 9 germinal prochain, quand même leurs successeurs ne seroient pas arrivés.

— La gendarmerie a arrêté au coin d'un bois, près Pezy, le nommé Petit-Normand, un des plus fameux scélérats de la bande des chauffeurs. Tout ce qu'il avoit sur lui a été reconnu pour volé. C'est le cent-neuvième que l'on conduit; depuis quelque tems, dans la maison de justice de Chartres.

— Il existe actuellement à Skett, hameau dans le Cumberland, à environ 14 milles de Keswick, une famille composée d'une mère, Marie Atkis, âgée de 119 ans, et de ses deux fils, dont l'aîné a 97 ans, le cadet 95 et sa femme est âgée de 73 ans. Ils ont eu onze enfans, dont neuf sont vivans et quatre mariés. Un troisième frère est mort, il y a quinze jours, à 99 ans et quelques jours. Ils sont tous très-bien portans. La mère file encore bien, et les fils travaillent tous les jours à la charrue.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le ministre de la police générale aux administrations centrales et municipales, et aux commissaires placés près elles.

CITOYENS,

La confiance du directoire exécutif vient de m'appeler aux fonctions pénibles & difficiles du ministère de la police générale. S'il suffit, pour faire le bien, de joindre au travail & à beaucoup de moralité un respect profond pour les principes sages & conservateurs, j'ose espérer que je ne resterai pas en-deça de mes devoirs, & que je pourrai être de quelque utilité pour la chose publique. La base de ma conduite dans cette haute place est & sera

toujours puisée dans un attachement pur & inaltérable à la constitution de l'an 3. *Conservier & non détruire*, voilà ma devise; elle doit être celle de tout homme qui aime sincèrement sa patrie, qui desire le repos, & qui s'intéresse à la félicité publique. Assez long-tems, citoyens, nous avons vu le vaisseau de l'état tourmenté par des tempêtes; arrivé au port, il est tems qu'il y reste calme & qu'il puisse paisiblement réparer ses pertes. Constitution de l'an 3, tu es ce port fortuné auquel le peuple français n'a pu atteindre qu'en traversant les écueils d'une révolution la plus étonnante par ses merveilles & par les secousses qui l'ont accompagnée. Je me range avec tes enfans sous ton abri protecteur; reçois-nous tous dans ton sein maternel. Avec toi les douceurs d'un long repos nous attendent; sans toi, je ne vois que des agitations nouvelles & des orages plus terribles mille fois que les premiers.

Le moment des élections s'avance, citoyens. Il y a un an, la réaction, digne satellite du fanatisme royal & sacerdotal, les avoit préparées; on avoit, à force d'intrigues, surpris la conscience du peuple. Des hommes étoient venus siéger au corps législatif, portant dans leur cœur l'affreux projet de rétablir le trône sur les cadavres sanglans des républicains. Le sol de la France étoit couvert d'administrateurs animés du même esprit; la constitution étoit avilie, le gouvernement traîné dans la boue; le moment d'un grand péril avançoit. Les élus parjures avoient résolu la perte des magistrats restés fidèles à la cause de la liberté; le coup terrible alloit éclater. La plus belle des journées de la révolution, le 18 fructidor, a déjoué ces projets liberticides, & les chefs de la conspiation ont été punis avec la dignité qui convient à un grand peuple qui sent sa force, & la liberté a été encore une fois sauvée. Il faut, citoyens, la garantir de nouveaux dangers. Des élections qui vont s'ouvrir dépendent son sort & le bonheur public; qu'elles soient bonnes, une tranquillité constante nous est assurée: autrement les luttes se renouvelleront; de nouvelles secousses devenues nécessaires, altereront le crédit national; le commerce, cette ressource essentielle au milieu d'une vaste population, perdra ce qui lui reste de vigueur; & la grande nation, qui a vu l'Europe à ses pieds, & qui force chaque jour l'admiration du monde, encore une fois tourmentée dans son propre sein, courra le risque de devenir le jouet de quelques factieux.

Vous qui, placés près du peuple, pouvez plus facilement communiquer avec lui, administrateurs, commissaires, fonctionnaires de toutes les classes, c'est à vous à lui faire sentir ses véritables intérêts. Dites-lui que ceux qui veulent troubler l'ordre établi, sont ses plus cruels ennemis; dites-lui que les douceurs & les avantages de la paix, tiennent à l'extinction du germe des factions & à la concorde. Dites-lui combien il lui importe de mettre du discernement dans ses choix; qu'il se garde bien de prendre le masque du patriotisme pour le patriotisme lui-même; qu'il se défie de ceux qui ont regretté l'abolition des privilèges; qui ont gémi sur les débris du trône renversé; qui ont montré de l'aversion pour les loix républicaines dès le principe de la révolution; qui ont souffert que leurs enfans allassent chez l'étranger grossir le nombre des ennemis de leur patrie; qui ont profité de la mémorable journée du 9 thermidor pour se livrer à des vengeances, et pour étendre l'horrible et monstrueux système de la réaction. Dites-lui que pour conserver, il faut dans les fonctions publiques

des hommes qui aiment la république par principe & par penchant ; que pour faire de bonnes loix d'administration , de morale ou de finances , il faut des hommes instruits , vertueux , et amis du travail ; que parmi les républicains mêmes il est de ces hommes perpétuellement inquiets , turbulens , novateurs peut-être , dont le caractère , ardent à s'enflammer , n'apporteroit dans les hautes places sur-tout que des dispositions à ramener des scènes de désunion & de discorde ; qui , justement ou injustement mal vus dans l'opinion publique , exciteroient dans l'ame des citoyens français des alarmes vraies ou fausses ; qu'enfin , il convient au bonheur général de n'appeler aux places que des hommes sincèrement amis de la constitution républicaine de l'an 3 , jouissant par l'effet de leurs talens modestes & leurs vertus publiques & privées , de l'estime universelle de leurs concitoyens.

Fonctionnaires publics , si , par vos efforts réunis , vous parvenez à pénétrer l'esprit de vos administrés de ces principes , je vois s'ouvrir devant nous l'avenir le plus fortuné. Tous les maux de la patrie s'ensevelissent dans l'abîme du passé , & le règne de la félicité commence.

O ma patrie ! toi pour qui mon cœur palpite de tendresse , sois également présente au cœur de tous tes enfans ; embrâse-les du feu sacré de ton amour ; rallie-les autour de ton autel ; que leurs vœux se portent incessamment vers toi ; qu'en se représentant ton image chérie , des larmes d'attendrissement coulent de leurs yeux ; & que , déposant à tes pieds tous les ressentimens & toutes les haines , ils ne forment plus qu'une immense famille où l'union , la soumission à tes saintes loix , & les charmes de la vertu , fassent circuler la prospérité & le bonheur !
Salut & fraternité. *Signé, DONDEAU.*

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen HARDY.

Séance du 21 ventôse.

Mejansac fait un rapport sur la pétition de deux jeunes tambours qui , ayant trouvé une somme de 4800 livres dans les caves des petites écuries à Versailles , ont eu le désintéressement de remettre cette somme au trésor public. La loi du . . . porte que les auteurs de ces actes de désintéressement recevront , à titre de récompense nationale , le vingtième de la somme trouvée. Mejansac propose en conséquence , d'accorder aux deux jeunes citoyens , une somme de 240 liv. , c'est-à-dire le vingtième de la somme trouvée. — Adopté.

Dubois (des Vosges) reproduit un projet déjà ajourné sur les taxations des receveurs-généraux & des préposés aux recettes : elle sera pour la première , de deux cinquièmes de centime par livre , & pour les seconds , d'une demi-centime par livre sur toutes les recettes , de quelque nature qu'elles soient. Cette taxation aura lieu à dater du 1^{er} vendémiaire dernier.

DeFrance a fait adopter le projet relatif aux postes aux chevaux. En voici les dispositions principales :

L'administration des relais est supprimée ; elle sera remplacée par un bureau placé sous la surveillance du ministre des finances.

Il y aura dix agens chargés de l'inspection des relais & de l'exécution du règlement. Ils seront nommés par le directoire exécutif sur la présentation du ministre des finances , avec lequel ils correspondront directement. Leur traitement annuel sera de 4 mille liv.

Une somme de 750,000 livres est allouée au directoire pour les frais de l'administration et de l'inspection des relais ; les gages annuels à allouer aux maîtres de postes , les secours à leur accorder en cas d'épizootie ou pertes majeures et imprévues.

Quinze jours après la publication de la présente loi , le prix de chaque cheval par poste sera réduit à 12 décimes et 5 centimes , ou 25 sous , et 12 sous pour les guides également par poste.

Les maîtres de poste ne sont plus exclusivement chargés de la conduite des malles , sur les quarante une routes énoncées dans la loi du 12 septembre 1791. Les maîtres de poste sont sujets au droit de patente.

Le reste de la séance a été employé à la discussion du projet relatif à l'organisation de la gendarmerie , & spécialement sur le titre des fonctions de la gendarmerie.

Nota. Le conseil des anciens a ouvert la discussion sur la résolution qui attribue un cinquième député à la colonie de Saint-Domingue. Delacoste , Rallier & Poujard-du-Limbert ont parlé contre la résolution. La suite de la discussion est ajournée.

Bourse du 21 ventôse.

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Amsterd. 57 ½, 58 ½. | Lausanne |
| Idem cour. 54 ½, 55 ½. | Tiers consol. 19 l. 15 s. |
| Hamb. 194 ½ à ¼, 192 | Bon ½ 1 l. 18 s. 3 d. |
| Madrid 121. 17 s. ½. | Bon ¼ 1 l. 17 s. |
| Mad. effect. 161. | Bon ¼ 50 l. per. |
| Cadix 121. 17 s. ½. | Or fin 106 l. |
| Cad. effec. 15 l. 17 s. ½. | Ling. d'arg. 50 l. 11 s. 3 d. |
| Gènes 96 ¼, 95. | Portugaise 96 l. |
| Livourne 104, 103. | Piastre 5 l. 7 s. |
| Lyon ½ ben. 15 j. | Quadruple 81 l. 16 s. |
| Marseille 1 b. à 10 j. | Ducat d'Hol. 11 l. 12 s. ½. |
| Bordeaux pair 15 j. | Guinée 26 l. |
| Montpellier ½ b. 10 j. | Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l. |
| Bâle 1 b. ½ perte. | |

Espirit ¾, 485 à 490 l. — Eau-de-vie 22 deg. , 385 à 460 l.
— Huile d'olive , 1 l. 3 s. , 5 s. — Café Martin , 2 l. 14 s. , 16 s.
— Café St-Domingue , 2 l. 12 s. , 13 s. — Sucre d'Avvers 2 l. 10 s. , 14 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 10 s. , 14 s. — Savon de Marseille , 21 s. — Coton du Levant , 2 liv. , 2 liv. 10 s.
— Coton des isles , 2 liv. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel , 4 l. 5 s.

TACTIQUE NAVALE, ou Traité des évolutions & des Signaux, avec 50 figures en taille-douce ; par Demorogues , capitaine de vaisseau &c. ; un gros volume in-4^o. grand papier. Prix , 15 liv. & 20 liv. franc de port. A Paris , chez Deroy , libraire , rue Hautefeuille , n^o. 34.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES sur le choix des grains , sur les opérations de la meunerie & la boulangerie , & sur la taxe du pain ; suivi d'un catéchisme à l'usage des habitans de la campagne sur les dangers auxquels leur santé & leur vie sont exposés , & sur les moyens de les prévenir & d'y remédier ; par L. Cotte , observateur météorologiste ; un volume in-12. Prix , 1 liv. & 1 liv. 10 s. franc de port. A Paris , chez Barbou , libraire , rue des Mathurins.

A FRANÇOIS.